Envoyé en préfecture le 10/02/2025
Reçu en préfecture le 10/02/2025
Publié le
ID : 066-216602128-20250203-023_2025-DE

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Trois Février à Dix Neuf Heures
Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.
Date de convocation du conseil municipal : 28 janvier 2025
Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Romain ALBERT, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Catherine MAMONTOFF.
Absents excusés : Geoffrey TORRALBA donne pouvoir à Marc MEDINA, Héloïse MONREAL donne pouvoir à Guy ROUQUIE, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN.
En exercice : 27 Présents : 24 Ayant pris part au vote : 27
Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.
Virginie PORTEILS est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.023/2025
Convention entre la commune et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour une opération conjointe de communication territoriale 2025

Madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire, expose à l'assemblée que dans le souci de favoriser le rayonnement communautaire, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine consacre une partie de ses actions de communication territoriale à des manifestations et actions de communication, évènementielles ou protocolaires, mettant en valeur le territoire.

La dynamique du territoire implique des actions de proximité permettant de valoriser un maillage local d'activités qui sont autant d'atouts et de centres d'intérêts pour la population comme pour l'attractivité touristique.

Au vu de ces éléments, la commune a proposé pour l'année 2025, dans le cadre des opérations conjointes de communication territoriale, d'associer la communauté urbaine au festival «Jazz à Juhègues».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention ci-après, prévoyant toutes les modalités de communication à respecter.

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Bernardine SANCHEZ, adjointe au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➢ APPROUVE la convention ci-annexée, à passer entre la commune de Torreilles et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour l'organisation d'opérations conjointes de communication territoriale à rayonnement communautaire pour le festival «Jazz à Juhègues», prévu du 18 au 20 juillet 2025 ;

➢ AUTORISE monsieur le maire, à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 10 FEV. 2025
Et publication du : 10 FEV. 2025

Le maire,

Dr Marc MEDINA

MAIRIE DE TORREILLES (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Virginie PORTEILS